Rue du Husquet, 26 4820 Dison 087/30 04 50 http://ecolesaintfiacre.be saintfiacredison@entiteaubel.be

Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire à l'Ecole St-Fiacre de Dison (2025-2030)

1. Implantation :

L'accueil extrascolaire se déroule sur une seule implantation durant les jours scolaires :

Ecole Libre St-Fiacre, rue du Husquet n° 26 à 4820 Dison

L'accueil extrascolaire accueille les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans fréquentant l'Ecole St-Fiacre.

2. Heures d'ouverture

Jours scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h15 et de 15h30 à 17h30
Mercredi : de 12h10 à 17h30.

3. Inscriptions

Les parents ayant inscrits leur(s) enfants(s) à l'école inscrivent automatiquement ces derniers à l'accueil extrascolaire.

4. Contacts

En cas de nécessité, les parents peuvent contacter :

- Monsieur Ivan Baguette, directeur de l'école et responsable du projet : 0476/30.56.83
- Madame Christina Andréou, accueillante : 087/30.04.50 (numéro de téléphone de l'école)
- Madame Nadira Kabouss, accueillante : 087/30.04.50 (numéro de téléphone de l'école)

5. Accès à l'accueil et reprise des enfants par les parents

Les parents accompagnent obligatoirement leur enfant jusqu'à l'entrée du local d'accueil et signalent sa présence à l'accueillante. Lors de la reprise en fin de journée, les parents signalent également le départ de l'enfant.
En cas de retard, les parents seront tenus de prévenir la Direction ou l'accueillante.
Si aucun contact n'est possible avec un responsable de l'enfant, celui-ci sera confié aux soins de la police, qui effectuera les démarches utiles.
Les accueillantes n'ont pas l'autorisation de reconduire des enfants chez eux.

6. Les personnes habilitées à venir rechercher un enfant

Lors de l'inscription de leur(s) enfant(s), les parents mentionnent sur la fiche les personnes habilitées à pouvoir venir le(s) rechercher.
Si un changement de personne devait avoir lieu le jour même , le parent est tenu de prévenir l'accueillante , l'enseignant ou la Direction.

7. Participation financière

0,20 € par enfant pour la garderie du matin et 0,60 € par enfant pour l'accueil extrascolaire du soir. Un montant maximum de 2,50 € sera demandé par jour et par famille.

8. Paiement

Le paiement des factures se fait tous les deux mois par compte bancaire (BE17 8601 1177 7021)

9. Encadrement

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié ou en passe de le devenir. Nous respectons les normes d'encadrement ONE :

- 1 encadrant pour 8 enfants des moins de 6 ans
- 1 encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans

10. Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité des accueillants durant les heures d'ouverture de l'accueil extrascolaire. Toute dégradation volontaire infligée au bâtiment, aux locaux, au mobilier ou au matériel sera portée à charge du ou des responsable(s) de l'enfant.

11. Comportements attendus de chaque enfant

L’enfant doit adopter une attitude polie et respectueuse vis-à-vis des autres enfants, de l’accueillant et de toutes les autres personnes qui remplissent une fonction au sein de l’accueil extrascolaire et de l’école.
L’enfant respectera les règles de vie propres à l’accueil extrascolaire et à l’école ainsi que le matériel et les locaux.

12. Gestion des soins

Nos deux accueillantes possèdent une formation aux premiers secours et premiers soins.
Elles ont accès à une trousse de secours qui se trouve au local des instits.

13. Assurance

Une assurance « responsabilité civile » et « accident corporel causé aux enfants » est contractée au Bureau Diocésain de Liège par le Pouvoir organisateur de l'Ecole St-Fiacre. L'assurance ne concerne pas les détériorations, pertes et vols d’objets personnels. Les parents devront donc veiller à ce que leur(s) enfant(s) ne vienne(nt) pas à l’accueil extrascolaire avec des objets de valeur et/ou inutiles.

****